



Communauté de Communes du Vexin Normand
Service Enfance et Jeunesse
3 Rue Maison de Vatimesnil
27150 Etrépagny

Projet Pédagogique Des Camps Ados

**Du 12 juillet au 16 juillet 2021
Et
Du 19 juillet au 23 juillet 2021**

Les camps ados accueillent les enfants de 11 à 16 ans.

Sommaire

Pourquoi un projet pédagogique et à qui s'adresse-t-il ?

Présentation de l'Organisateur

Projet éducatif

Présentation de la structure

Valeurs, objectifs pédagogiques, moyens et évaluations

L'encadrement

L'organisation

1 Organisation du centre de loisirs

2 Déroulement de la journée type

Le rôle de chacun

1 Le directeur

2 Les animateurs

3 Les stagiaires

Le relationnel

1 Le relationnel directeur/animateurs et personnel technique

2 Le relationnel équipe pédagogique/enfants

3 Le relationnel équipe pédagogique/familles

Les non-négociables

Les sacs de pharmacie

Pourquoi un projet pédagogique et à qui s'adresse-t-il ?

L'objet de cet écrit est de mettre en place un cadre de travail pour les équipes qui encadreront des enfants dans l'Accueil de Mineurs.

Il donne les objectifs à atteindre tant en termes d'attitudes, de comportements, que d'organisation et d'activités.

Il définit la place de chacun.

Il s'adresse à toute personne travaillant, régulièrement ou occasionnellement sur l'accueil de mineurs. Les parents peuvent aussi en prendre connaissance et il sera être mis à leur disposition.

Ce sera l'outil de référence pour le bon fonctionnement de l'été.

La directrice est : Mlle CLOSIER Emilie.

Présentation de l'organisateur

La Communauté de Communes du Vexin Normand résulte de la fusion de deux anciennes Communauté de Communes :

- La Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny
- La Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière.

Cette Communauté de Communes couvre un territoire de 39 communes différentes. Les bureaux du service « Enfance Jeunesse » se situent au 3 Rue Maison de Vatimesnil à Etrépagny (27150).

La Communauté de Communes du Vexin Normand dispose de 4 structures ouvertes toute l'année sur les vacances scolaires. Les 4 structures ouvertes sont les suivantes :

- L'ACM de Bézu-St-Eloi qui accueille des enfants de 6 à 10 ans.
- L'ACM de Vesly qui accueille des enfants de 3 à 5 ans et de 11 à 15 ans.
- Les 2 ACM d'Etrépagny, un pour les enfants de 3 à 5 ans et un pour les enfants de 6 à 11 ans.

Si les 4 structures seront bien ouvertes cet été, seule l'ACM de Vesly ouvrira jusqu'au 20 août 2021. En effet, l'ACM de Bézu-St-Eloi fermera le vendredi 30 août, les ACM d'Etrépagny fermeront le vendredi 6 août.

Il y a aussi plusieurs séjours et minis-séjours organisés pendant les vacances d'été sur Juillet pour les enfants allant de 6 à 17 ans.

Projet éducatif de la Communauté de Communes du Vexin Normand

Les objectifs du projet éducatif pour l'enfant sont de mettre en place des lieux de vie adaptés aux besoins physiques et intellectuels des enfants de travailler la socialisation grâce à la vie en collectivité et leur épanouissement par un temps de loisirs agréable et formateur.

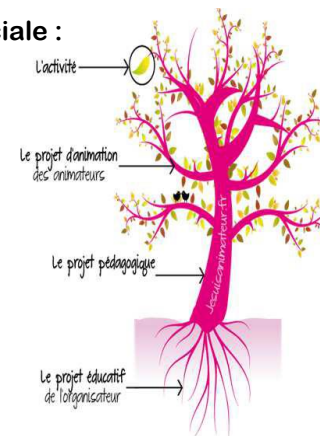
«Œuvrer, tous ensemble, pour organiser et/ou créer les conditions pour que chaque enfant et adolescent devienne un citoyen épanoui, libre et autonome, capable de prendre place dans la société et de devenir acteur de son évolution »,

Telle est la finalité de l'action communautaire en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Le projet éducatif local décline les orientations et valeurs partagées afin d'assurer la cohérence et la qualité des temps de vie de l'enfant et du jeune sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Il repose sur le respect, dans tous les espaces éducatifs, de sept principes, vecteurs de la réussite individuelle, scolaire et sociale :

- ❖ prendre l'enfant dans sa globalité
- ❖ favoriser l'ouverture d'esprit
- ❖ inscrire tout au long de la vie les principes d'éducation, d'évolution et de formation permanente
- ❖ favoriser l'épanouissement individuel et collectif
- ❖ défendre le principe de non exclusion
- ❖ impulser des démarches d'entraide et de solidarité
- ❖ permettre aux jeunes d'accéder à une citoyenneté participative par la responsabilisation et l'action



Le projet éducatif local se décline sur trois axes:

1. l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants, des jeunes, des familles
2. une meilleure communication auprès des populations et entre les intervenants
3. la coordination de l'action éducative et la concertation de tous les partenaires : institutions, associations, services municipaux, parents, enfants et jeunes

L'équipe d'animateurs se doit d'être à l'écoute de l'enfant, de lui transmettre les règles de vie en collectivité, d'être en règle au regard de la législation lors de l'organisation de sorties... il lui sera nécessaire de savoir gérer un groupe, de proposer des activités et de les faire fonctionner.

Présentation de la structure

Les Séjours adolescents sont le résultat d'une volonté de répondre à la demande de la population pour les jeunes, sous l'égide de la Communauté de Communes du Vexin Normand. Ce dispositif respecte les engagements pris dans le cadre du contrat « Enfance Jeunesse » signé avec la CAF de l'Eure.

Les séjours ados sont organisés en fonction des tranches d'âge des adolescents.
Un premier camp s'adresse aux 11/13 ans, le second aux 14/16 ans. La tranche d'âge « tampon » a été fixée à 13 ans.
Le premier groupe partira du 12 au 16 juillet 2021, le second du 19 au 23 juillet 2021.
L'hébergement se fera en camping située à Saint Valéry en Caux :

Camping d'Etennemare
Rue du Hameau d'Etennemare
76460 Saint Valery en Caux
Tél : 02 35 97 15 79



Valeurs et Objectifs pédagogiques

Pour accompagner l'enfant à devenir un adulte libre, solidaire et responsable, assumant ses choix, participant à la vie de son environnement et s'y épanouissant, l'équipe d'animation va faire vivre aux enfants des moments aussi enrichissants qu'agréables dans un climat de totale sécurité tant sur le plan physique, moral qu'affectif.

Les objectifs que nous souhaitons travailler sur les vacances d'été :

OBJECTIFS ET MOYENS

DEVELOPER L'AUTONOMIE

➤ **OBJECTIF : Favoriser l'acquisition de l'autonomie**

- Semaine de préparation obligatoire : La semaine de préparation permet aux jeunes de préparer leurs séjours : Choix des menus, Montage des tentes, organisation des groupes pour l'entretien du campement
- Les règles de vie sont réfléchies et construites avec les ados.

FAVORISER LA DECOUVERTE

➤ **OBJECTIF : Sensibiliser les jeunes aux enjeux de la sauvegarde de leur environnement**

- Défi sur le thème de la découverte et du respect de l'environnement, Rallye environnement, Visite de la cité de la mer, activités nautiques
- Les différentes activités proposées vont permettre la découverte de l'environnement local de façon inhabituelle

FAVORISER LA SOCIALISATION

➤ **OBJECTIF : Favoriser le vivre ensemble**

- Favoriser l'entraide, la solidarité et la mise en valeur du collectif : Définition des règles de vie ensemble ados/équipe d'animation
- Apprendre à vivre avec les autres : les règles de vie et les tâches collectives vont permettre à l'adolescent d'intégrer les règles de bases de vie en collectivité

Afin de préparer au mieux le séjour, une semaine de préparation est organisée juste avant le départ du premier groupe. Les adolescents pourront donc s'exercer à monter et démonter des tentes et marabouts, et par là même mieux appréhender l'installation et le rangement du camp. Par ailleurs, le matériel sera choisi et conditionné par les jeunes inscrits, permettant une appropriation du séjour.

Le cas échéant, et en fonction des conditions météorologiques et du planning, des cours de cuisine en plein air pourront être prodigués.

L'encadrement

L'équipe d'animation est composée de :

- CLOSIER EMILIE DIRECTRICE BAFD
- VOISIN Quentin ANIMATEUR BAFA
- CORMON Antoine ANIMATEUR STAPS

Il sera établi un règlement pour l'équipe d'animation :

- ✓ Devra adhérer au projet pédagogique
- ✓ Ne pas fumer en présence des enfants
- ✓ Avoir une tenue correcte et adaptée à la vie du camp
- ✓ Respect du secret professionnel
- ✓ En dehors des heures de pauses, et en dehors d'un usage strictement professionnel, l'usage du portable est interdit
- ✓ La consommation d'alcool est interdite

Lors de chaque sortie, l'équipe d'animation doit avoir un sac à dos comprenant : trousse pharmacie, fiches sanitaires, bouteilles d'eau et gobelets, et téléphones.

Il est indispensable que les activités mises en place par l'équipe pédagogique soient préparées à l'avance (déroulement, lieu, matériel,)

L'organisation

On favorise l'écoute des rythmes biologiques et de ses besoins physiologiques spécifiques à chacun. Cela se traduit par la mise en place :

- de temps de repos et de sommeil adaptés
- d'activités équilibrées et diversifiées prenant en compte les capacités physiques de chacun
- des temps de repas réguliers et adaptés au rythme du séjour, prévoyant une alimentation de qualité

- 07h30 - 09h00 : Réveil échelonné
- 09h00 / 10h00 : Petit Déjeuner en autonomie
 - 10h00 / 11h00 : Temps d'Hygiène
- 11h00 / 12h00 : Préparation du repas
 - 12h00 / 13h00 : Repas
- 13h00 / 14h00 : Tâches Ménagères
- 14h00 / 14h30 : Temps libre et préparation pour l'activité
 - 14h30 / 17h30 : Activités
- 17h30 / 18h30 : Temps d'Hygiène
- 18h30 / 19h30 : Préparation du repas
 - 19h30 / 20h30 : Repas
 - 21h30 / 23h00 : Veillée
 - 23h00 / 23h30 : Coucher

La vie quotidienne/rythme sera discutée en début de séjour avec les jeunes. Un échange animateur/ados se fera sur le négociable et le non négociable de cette base ci-dessus.

En début de séjour seront ainsi fixés avec les jeunes : les horaires de la journée type, l'organisation de cette journée type, des règles de vie, etc... Et tout au long du séjour, la possibilité de discuter et ainsi d'améliorer le rythme de vie du séjour.

Cette façon de faire permettra à l'équipe pédagogique de faire appliquer au mieux les décisions prises en groupe.

L'aménagement de l'espace : Le Camping d'Etennemare

Le Camping est situé à 6 min du bord de mer et à 4 min du E. Leclerc

Le Camp sera divisé en 2 : les filles d'un côté et les garçons de l'autre, en fonction des emplacements disponibles.

Le Marabout sera l'espace central encadré par la tente « cuisine », les tentes « animateurs » et par la tente « infirmerie ». Seront organisées au sein du Marabout des activités ludiques et éducatives.

Rôle et missions de la Directrice

La directrice

- Assure la gestion administrative et financière de l'accueil
- Forme et accompagne au quotidien son équipe d'animation
- Assure la sécurité affective et morale de tous les intervenants (animateurs, personnel de cantine...) et enfants sur l'accueil
- Organise et gère la vie quotidienne de la structure (alimentation, matériel, sorties)
- Participe à la vie quotidienne de la structure (accueil, activités, bilan, échange avec les familles)
- Participe aux diverses réunions : préparation, bilan en cours et en fin de centre
- Est actif et dynamique au quotidien
- **UN DIRECTEUR RESTE AVANT TOUT UN ANIMATEUR.**

Administratif :

- Réalise un projet global (projet pédagogique) sur les périodes d'Accueil dont elle a la charge.
- Rend les documents administratifs qui sont demandés délais impartis (Plannings, réservations, comptes rendus, etc. ...).
- Réalise les plannings (horaires, dortoirs, ménage...) de l'équipe d'animation.

Gestion de l'équipe :

- Impulse une dynamique active de travail et de projet.
- Conduit son équipe afin de répondre au mieux aux objectifs fixés.
- Est conductrice du projet pédagogique à l'équipe, s'assure qu'il soit compris, intégré et réalisé.
- Missionne et délègue.
- Informe les membres du bureau en cas de soucis.
- Évalue chaque animateur de son équipe
- Transmet positivement les consignes de la Communauté de Communes à l'équipe d'animation dans la mesure quand celles-ci les concernent.

Organisation :

- Assure la gestion des Accueils.
- Propose une organisation lisible et claire.
- Répond aux exigences des instances institutionnelles (DRJSCS, DDASS, JS, DDCS...).
- S'assure que les lieux d'accueil répondent aux exigences de sécurité et d'hygiène.
- S'assure que les prestations de loisirs soient réelles, constantes et de qualité.
- S'assurer du bien-être des enfants et des parents.
- S'assure de la sécurité physique, affective, morale.
- Est présente aux différentes réunions et bilans.
- Est dans la proposition, la prévision et l'innovation organisationnelle.

Relationnel :

- Assure les relations externes (Partenaires, intervenants, prestataires ...).

Sanitaire :

- Communique le nombre de repas aux prestataires de restauration et effectue un réajustement si nécessaire.
- Prépare les trousse de secours et fais un suivi du cahier d'infirmierie.
- S'assure de la propreté et de la bonne présentation des locaux.

La directrice titulaire de l'AFPS et du PSC1 et du SST est responsable du suivi sanitaire des enfants.

La directrice contacte les parents pour mettre en place les PAI éventuels et transmet à la cantine les allergies alimentaires.

Elle forme les animateurs à la conduite à tenir en cas d'incidents.

Les équipes :

L'équipe de direction diplômée BAFD sera à l'écoute des animateurs pour les conseiller, les guider mais aussi pour leurs faciliter la tâche sur le plan logistique.

Les animateurs sont titulaires du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateurs (BAFA ou sont en cours de formation ou ont une License STAPPS).

Les compétences et qualités de chacun forment des équipes complémentaires pour correspondre aux besoins et aspirations de chaque enfant.

Les animateurs confirmés partageront avec les stagiaires leurs expériences.

Un bilan aura lieu chaque semaine afin de faire un point global sur les enfants, les animations, les points à améliorer...

Rôle et missions de l'Animateur

• Auprès des enfants

- Accueillir les enfants et les parents et les noter sur la feuille de présence
- Être actif et dynamique au quotidien
- Il s'assure de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant en restant attentif à l'importance de la vie quotidienne.
- Il est exemplaire dans son comportement et son vocabulaire.
- Il se doit d'être ponctuel. L'heure du début du travail est l'heure à laquelle chaque animateur doit être en poste.
- Un retard pénalise forcément les collègues qui devront peut-être se charger de + d'enfants et cela augmenterait les risques au niveau de leur sécurité. Tout retard sera notifié dans l'état des heures.
- Il doit respecter les lois françaises et connaître la législation concernant les A.C.M. (Accueils collectifs de Mineurs)
- Participer à la vie quotidienne de la structure (accueil des enfants et des familles, repas/ goûters, activités, sorties)
- Il se doit de connaître la procédure pour une évacuation des locaux et en car et le comportement à avoir en termes de sécurité lors des sorties (voir classeur administratif : sécurité)
- Encadrer les activités avec les principes des 4 FAIRE : Faire-faire/Faire-jouer ; Faire avec/Jouer avec ; Laisser faire/Laisser jouer ; Donner à faire/Donner à jouer et la préparation, la sensibilisation, l'aménagement, l'accueil, le déroulement, le rythme, l'animation, la sécurité, l'urgence, la finalité, le rangement et l'analyse
- Il doit pouvoir s'adapter au rythme et au besoin de l'enfant
- Il sait accepter le refus des enfants ; solliciter sans forcer
- Il sait adapter son activité quand elle ne fonctionne pas où trouver un plan B quand son activité ne peut se faire
- Il doit apprendre à préparer ses activités en amont sur des temps où l'encadrement le permet.
- Il devra appliquer les moyens pour réaliser les objectifs pédagogiques et utiliser le support pour évaluer la progression de chaque enfant (voir pochette directrice)
- Il doit pouvoir se remettre en question, rester curieux et proposer des activités ludiques et innovantes pour permettre le développement et l'épanouissement de l'enfant.
- Il gère complètement son activité, de la préparation jusqu'au rangement.
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités (pas de ciseaux pointus qui traînent à porter des enfants, pas de cutter, pas de pistolet à colle branché...)
- Il est bienveillant qui rime avec bien traitant...on peut être bienveillant et faire du mal à quelqu'un sans s'en rendre compte
- Il est à l'écoute de leurs besoins
- Il encouragera et valorisera les progrès de l'enfant
- Il se doit d'être juste et impartial (ne pas faire de préférence entre les enfants)
- Il connaît la différence entre sanction / punition et saura sanctionner un enfant.
- Il n'abusera pas de son autorité et accordera la même importance à l'avis de chacun des enfants pour les règles en collectivité.

• Avec sa hiérarchie

- Il respecte et applique les consignes de la Directrice.
- Il fait part de tous les problèmes et événements survenus au cours de la journée.
- Il travaille en collaboration, et est force de proposition et d'amélioration.

• Avec ses collègues

- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il respecte ses collègues.
- Il participe aux réunions de préparation et de bilans.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires extérieur, personnel de service, chauffeur du bus, etc...).
- Il prévient ses collègues, à défaut d'avoir eu sa directrice, s'il arrive en retard.
- L'équipe se devra bienveillante envers les uns les autres. Attention l'entraide ne veut pas dire qu'on compense le manque de travail d'un autre.
- L'équipe d'animation devra se dire les choses. Si elle n'y arrive pas, elle viendra voir la directrice. Un constat sera fait sur place et la

• Avec les parents

- Il discute avec les parents, sur la journée de leur(s) enfant(s).
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.

❖ Les animateurs stagiaires

Les animateurs en formation BAFA ont les mêmes responsabilités et effectuent le même travail que les animateurs diplômés. Ils proposent des activités, les mènent et les évaluent. Ils n'hésitent pas à solliciter l'équipe d'animation ou la directrice pour une meilleure compréhension du fonctionnement ou pour des difficultés rencontrées.

Chaque animateur stagiaire BAFA rencontre au moins une fois par semaine la directrice pour faire le point sur sa formation.

Seule la directrice peut juger le stagiaire, elle l'évalue. Elle peut cependant demander aux autres animateurs leur retour sur son travail.

- Il participe à la définition du Projet Pédagogique et assure sa mise en place.
- Il prévient sa directrice s'il arrive en retard

directrice fera un point en entretien individuel avec la ou les personnes concernées.

- En cas de conflits entre adultes, en parler à la directrice même si vous n'étiez pas impliqué dans le conflit.
 - Le coordinateur sera prévenu et ira vérifier sur le terrain le problème qui aura été soulevé par l'animateur/personnel technique/direction..., et il se fera son propre avis en constatant sur le terrain les faits constatés ou pas.
 - En cas de problématique plus importante qui se serait terminée par un acte de violence physique ou verbale, la directrice en informera la direction.
 - Participer à la formation des stagiaires en partageant leur quotidien, en les conseillant, en répondant à leurs questions. Ils ne sont pas là pour les évaluer.
-
- Il est présent au moment de l'accueil ainsi que du départ

❖ **Rôle particulier du référent**

Lors des absences de la directrice, un animateur référent est nommé par la directrice :

Il conserve ses missions en tant qu'animateur, il est garant de la bonne tenue des listings, il transmet les effectifs à l'agent technique, il est l'interlocuteur privilégié des parents ou de toute personne venant chercher un enfant, il assure le bon déroulement de la journée (en respectant le fonctionnement déjà mis en place), il peut en cas d'imprévu adapter le programme en prévenant la directrice, il tient au courant le service de toutes les difficultés rencontrées.

Le relationnel

Les relations humaines

1) La relation directeur/animateur :

La directrice doit instaurer une entente agréable avec son équipe d'animation basée sur le respect du travail de chacun. L'équipe d'animation est impliquée dans le projet pédagogique. Un recueil d'informations est installé dans la partie de l'ACM réservée aux animateurs pour que les informations soient notées. Chaque animateur est invité à le regarder au moins une fois par jour.

2) La relation équipe pédagogique/enfant :

Chaque animateur devra se munir d'un masque et fera en sorte de respecter les gestes barrières tout en étant à l'intention des enfants.

Elle est basée sur un respect mutuel.

L'animateur doit se mettre à la hauteur des enfants pour discuter ou pour jouer, en leur expliquant simplement les choses et non en leur criant dessus.

L'animateur ne doit pas hésiter à rappeler les règles et les dangers que représentent pour eux le non-respect de celles-ci. Une relation de confiance s'établit entre les deux afin que les enfants n'hésitent pas à se confier à leur animateur et pour lui signaler tout problème de santé ou de ressenti vis-à-vis du groupe.

3) La relation équipe pédagogique/famille :

Chaque famille sera accueillie une par une. Nous serons plus disponibles afin de répondre à leurs questions concernant le protocole sanitaire afin de les rassurer au mieux.

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir une famille.

Les familles sont accueillies dans le hall d'entrée de la salle des fêtes. Le directeur ou l'animateur pointe, l'arrivée des enfants dans cet espace afin d'établir un contact visuel et oral avec les parents.

La satisfaction des familles et l'échange avec elles sont importants pour accueillir au mieux les enfants.

Les non négociables

L'équipe met en place des règles de vie pour les enfants mais aussi pour eux :

- Chaque personne doit se respecter et respecter les autres, quel que soit son âge, sa culture et son milieu social.
- Pour les déplacements à pied, il est conseillé d'avoir un animateur devant le groupe d'enfants et un derrière. Si l'animateur est seul, il se mettra en serre-file (derrière) afin de voir tout le groupe. Dans le village et le long des routes les enfants sont en rang 2 par 2. On utilise les trottoirs quand il y en a. Pour traverser, on utilise les passages piétons. Les animateurs se positionnent de chaque côté pour bloquer les voitures et les enfants attendent le signal pour traverser. Le long des routes sans trottoir, le rang doit se déplacer sur la droite de la chaussée. Si le groupe est en en file indienne, on marche sur la gauche de la chaussée.

Le non-respect des règles non négociables :

- Si un enfant ne respecte pas les règles, elles lui sont réexpliquées individuellement en mettant en avant le danger possible ou les conséquences de son acte.
- Si l'enfant récidive, l'enfant est mis à l'écart pendant une courte durée et il lui est proposé de réfléchir et de prendre conscience de ce qu'il vient de faire. En fonction de la gravité du danger, la directrice fera un retour aux parents

➤ **En cas de problèmes durant les séjours :**

- **Enfant malade :**
 - Appel du médecin ou transport à l'hôpital par les pompiers.
 - Information aux familles

Si le retour au domicile est préconisé, il sera à la charge des familles. Le séjour sera remboursé au prorata du nombre de jours effectués.

- **Indiscipline :**
 - Un enfant ne respectant pas les règles établies au début du séjour par la directrice sera exclu du séjour.

Les retours immédiats seront à la charge financière des familles et aucun remboursement de séjour ne sera effectué.

- **Communication :** Les familles seront informées du déroulement du séjour par le biais du site internet de la Communauté de communes (www.cdc-vexin-normand.fr) par l'écriture d'un message quotidien.

Autres points

- L'animateur ne doit pas fumer en présence des enfants.

- **L'animateur ne doit pas frapper un enfant ou l'humilier.**
- **L'animateur doit être assidu dans son travail : retard ou absence non justifiés seront sanctionnés.**
- **L'animateur doit adhérer au projet pédagogique.**
- **Le téléphone portable doit rester un moyen de communication et de prévention aux sorties mais non une distraction personnelle...**

Les sacs de pharmacie

Chaque groupe aura une trousse à pharmacie à sa disposition. L'animateur référent en sera responsable.
 La directrice dispense les soins à l'enfant. En cas de soleil, nous avons de la crème solaire indice 50.
 L'équipe devra faire en sorte que les sacs de pharmacie doivent rester propres.
 Il est important de prendre le temps de lire les fiches sanitaires pour savoir s'il n'y a pas de contre-indication (allergies). Ces fiches permettent également de savoir si l'enfant part seul le soir ou si une personne vient le chercher.
 Pour les sorties, se munir des fiches sanitaires des enfants est primordiale.



 Paire de ciseaux à bouts ronds	 Compresses stériles à usage unique	 Gel hydroalcoolique en petit format	 Gants jetables à usage unique sans latex
 Pince Brucelle	 Bandes de gaze élastiques de différentes tailles	 Antiseptique liquide incolore non alcoolisé	 Sérum physiologique en unidose
 Épingles à nourrice	 Bande adhésive type Sparadrap	SUR AVIS MÉDICAL UNIQUEMENT	
 Couverture de survie	 Pansements de diverses tailles	Crème solaire hypoallergénique à indice élevé 	tube de pommade anti-ecchymose  Crème contre les piqûres d'insectes

Réunions et Bilans

Les réunions :

Des réunions obligatoires, réunissant l'équipe d'animation, sont planifiées de la façon suivante:

- Travail en commun sur le projet pédagogique et projets d'animation
- Préparation du programme pour les vacances, l'accueil des enfants sur les journées.
- Échanger des informations, concertation, consultation sur les différents temps d'accueil
- Bilan pour évaluer nos actions à la fin de chaque période de vacances
- Préparations des événementiels (intervenants extérieurs, sorties exceptionnelles).
- Montée en compétence des animateurs : mise en place de cas pratiques, échanges de compétence, débats semi-directionnel ou libre
- Temps « pédagogique » orientés sur des thématiques en fonction des besoins de la structure et des animateurs.

L'équipe travaille en concertation de l'élaboration du projet pédagogique et à l'évaluation de celui-ci et ainsi, se retrouve sur les temps cités ci-dessus. Il est important que les animateurs soient cohérents entre eux et avec les enfants pour leurs apporter des bases communes et solides d'encadrement. Le temps des réunions ne doit pas être utilisé pour se faire des reproches, il ne faut pas attendre la réunion pour se parler entre membres de l'équipe d'animation.

Le bilan :

L'équipe entière retracera la session l'avant dernier jour,

A quoi sert un bilan ?

- à faire le point sur les journées, avec ce qui a marché et moins bien fonctionné,
- à échanger nos points de vue,
- à trouver ensemble des solutions aux problèmes que l'on rencontre,
- à ne pas perdre de vue les objectifs que nous avons définis,
- à parler des progrès des enfants ou de leurs difficultés,
- à réfléchir sur nos pratiques d'animateur et à les améliorer si l'on constate des lacunes.